



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Reconstruction de Mayotte

Question au Gouvernement n° 1096

Texte de la question

RECONSTRUCTION DE MAYOTTE

Mme la présidente . La parole est à Mme Estelle Youssouffa.

Mme Estelle Youssouffa . Dans quelques jours, nous commémorerons le tragique cyclone Chido, qui a ravagé Mayotte : voilà un an que cette catastrophe a emporté des vies et dévasté notre île. Pour nous, Mahoraises et Mahorais, au-delà des traumatismes visibles et invisibles laissés par Chido et Dikeledi, cette année de souffrance est celle d'une interminable et douloureuse attente – l'attente d'une reconstruction qui n'a toujours pas commencé.

Il y eut les premiers secours et les réparations d'urgence, et puis rien. Rien, puisque François Bayrou et Manuel Valls ont choisi de jouer la montre en faisant des économies au détriment de notre île. Mayotte subit donc depuis un an une inertie qui nous achève.

À ce jour, la plupart des familles mahoraises n'ont reçu aucune aide financière. La plupart des collectivités n'ont pas été remboursées des frais exceptionnels d'urgence. Les bidonvilles se sont reconstruits et même agrandis, tandis que les grands projets publics promis n'ont toujours pas démarré. Les logements et les bâtiments publics restent sous des bâches. Les coupures d'eau sont quotidiennes, les violences ont repris, les migrants débarquent chaque jour.

Pourtant, cet été, le Parlement a voté une loi de programmation prévoyant 4 milliards d'euros pour reconstruire Mayotte. Le premier ministre s'est engagé, ici même, à consacrer une ligne budgétaire spécifique à notre département, avec un programme des interventions territoriales de l'État – un Pite Mayotte – visant à sanctuariser les crédits de la reconstruction.

Depuis des semaines, nous négocions avec le gouvernement pour déterminer combien vous allez réellement mettre sur la table pour Mayotte, pour veiller à ce que les grosses dépenses ne soient pas décalées après l'élection présidentielle, et pour que Bercy ne gèle pas mais augmente bien les crédits pour Mayotte.

Madame la ministre des outre-mer, quel sera le montant des crédits de paiement inscrits pour Mayotte dans la loi de finances pour 2026 ? Quand et comment la ligne Pite Mayotte sera-t-elle inscrite dans le budget de la nation ? La reconstruction de Mayotte sera-t-elle inscrite dans la loi spéciale si le Parlement ne vote pas le budget ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe LIOT et sur quelques bancs du groupe DR.)*

Mme la présidente . La parole est à Mme la ministre des outre-mer.

Mme Naïma Moutchou, *ministre des outre-mer* . Il y a un an, le cyclone Chido frappait Mayotte. Votre question est l'occasion de rendre hommage une nouvelle fois aux quarante victimes et à leur famille. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe DR. – M. Romain Daubié applaudit également.)* Dès le lendemain de la crise,

L'État s'est mobilisé pour rétablir les services vitaux – l'eau, l'électricité, les routes – afin que l'île reprenne vie.

Vous-même, madame la députée, avez beaucoup contribué aux mesures de prolongation du chômage partiel, à l'aide aux agriculteurs ou à la remise en service de l'usine d'Ourovéni. Enfin, la loi de programmation, dont vous avez rappelé l'adoption, constitue un engagement tenu par l'État, à hauteur de 4 milliards d'euros jusqu'en 2031.

Mais, comme vous l'avez rappelé en décrivant les souffrances des Mahoraises et de Mahorais, la situation reste très difficile. L'action et la visibilité sont nécessaires, et ce n'est certainement pas moi qui jouerai la montre ou qui me cacheraï derrière ces réalités. Comment agir concrètement ?

Le comité de suivi que je vais lancer à Mayotte dès le 15 décembre – vous y serez avec moi – précisera la programmation budgétaire que je vous communique dès à présent : pour 2026, 674 millions d'euros en autorisations d'engagement, 434 millions en crédits de paiement, dont 80 % mobilisés directement par le préfet grâce au Pite Mayotte, pour plus d'efficacité. Pour 2027, 473 millions en autorisations d'engagement et 530 millions en crédits de paiement.

Grâce à l'adoption du projet de loi de financement de la sécurité sociale – et à un amendement adopté dans cet hémicycle –, les exonérations prévues par la loi pour le développement économique des outre-mer seront appliquées dès 2026. Une enveloppe supplémentaire de 100 millions d'euros renforcera le fonctionnement des hôpitaux dans les outre-mer, notamment à Mayotte.

En revanche, aucune loi spéciale ne pourrait endosser ces engagements, car elle ne permettrait que de percevoir les impôts essentiels au fonctionnement des services publics. L'examen et le vote de nouveaux textes budgétaires seraient donc nécessaires si le Parlement décidait de ne pas voter le PLFSS et le projet de loi de finances. Mayotte serait alors la grande perdante.

M. Sylvain Maillard . Eh oui, bravo ! Il faut rappeler les responsabilités !

Données clés

Auteur : [Mme Estelle Youssouffa](#)

Circonscription : Mayotte (1^{re} circonscription) - Libertés, Indépendants, Outre-mer et Territoires

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1096

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Outre-mer

Ministère attributaire : Outre-mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 décembre 2025

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 11 décembre 2025